



Doc. 12950
27 juin 2012

Les migrants Roms en Europe

Amendement¹ n° 4

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 6.3, insérer le paragraphe suivant:

"de demander aux Etats membres de veiller à ce que les pratiques policières à l'égard de tous les migrants, y compris des Roms, soient équitables, impartiales et non discriminatoires".

1. 2012 - Troisième partie de session

